



Avertissement sur des "propos rapportés" , sur des "on dit"

Par **Cateline**, le **26/01/2012** à **21:40**

Bonjour,

Je voudrais savoir si un avertissement a une valeur juridique dans le cas suivant:

Un salarié reçoit un avertissement de son employeur pour des "on dit" et "propos rapportés" jugés dénigrants, qu'il aurait eu à vis d'un autre salarié qui est son supérieur hiérarchique.

Sachant :

-cet avertissement ne donne pas le nom de la ou les personnes qui auraient rapporté ces propos, pas de statuts non plus si ce n'est qu'ils sont désignés sous le terme de "membre du personnel"

-L'avertissement ne contient pas non plus d'attestation ni de témoignage prouvant ces faits.

-que ni l'employeur ni le salarié dit "dénigré" n'étaient donc présents le jour des faits (forcément!)

Qu'en pensez vous?

Par avance merci de votre aide

Par **P.M.**, le **26/01/2012** à **23:51**

Bonjour,

En tout cas, s'il en a matière le salarié peut contester l'avertissement s'il estime que cela en vaut la peine...

Par **Cateline**, le **27/01/2012** à **12:35**

Bonjour

Merci pour votre réponse mais le sens de ma question ne porte pas sur le fait pouvoir ou non contester un avertissement

Ma question porte sur "la forme " et "le contenu" de ce dernier!

bonne journée

Par **P.M.**, le **27/01/2012** à **13:42**

Bonjour,

Je ne vois cependant pas d'autre voie pour le salarié et personnellement je ne me substituerais pas au Conseil de Prud'Hommes qui finalement devrait en être saisi si l'employeur ne revenait pas sur sa décision et en apprécier souverainement en fonction des éléments qui lui seraient fournis dans le cadre d'un débat contradictoire...